



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 5293

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la consommation d'alcool en France. Bien que la consommation d'alcool soit en baisse, l'alcoolisme est encore un facteur de mortalité élevée avec plusieurs milliers de morts par an. En effet, l'Inserm recense ainsi 22 000 décès directement imputables à l'alcool, résultant de cirrhoses, cancers et autres pathologies. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Si la consommation d'alcool diminue régulièrement depuis plusieurs décennies, son niveau global élevé demeure une caractéristique française. L'impact de la consommation excessive d'alcool sur la santé en France demeure élevé, en termes de mortalité, de morbidité et de dommages sociaux. Au-delà des 22 000 décès directement imputables à l'alcool recensés par l'INSERM, l'institut Gustave-Roussy estime à 45 000 au total le nombre de décès attribuables à l'alcool, ce qui en fait la deuxième cause de mortalité évitable de notre pays (après le tabac). En effet, l'alcool agit aussi comme « facteur associé » dans l'apparition de nombreuses pathologies. Il est également impliqué dans les accidents de la route (plus d'un accident mortel sur quatre), l'apparition de certains troubles mentaux, les violences (homicides, violences conjugales, etc.). En moyenne, la consommation excessive d'alcool est à l'origine de 16 % des décès masculins (de 3 % des décès féminins). En Europe, la France connaît la plus forte surmortalité masculine liée à l'alcool, de 30 % supérieure à la moyenne européenne. L'objectif de réduction de 20 % de la consommation par habitant d'ici à 2008 posé par la loi relative à la politique de santé du 9 août 2004 reste donc pertinent, même s'il ne sera probablement pas atteint durant cette période. Il est indispensable pour la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative de renforcer les actions déjà entreprises à destination de publics ciblés : alcool au volant avec le renforcement des contrôles aléatoires des forces de l'ordre ; femmes enceintes avec l'information du public sur les dangers pour le fœtus de la consommation d'alcool au cours de la grossesse avec en particulier un message sanitaire sur les bouteilles d'alcool ; jeunes avec la taxation sur les « premix », etc. Il faut également poursuivre les campagnes d'information et de communication développées chaque année par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), ou encore la diffusion de la méthode de « repérage précoce, intervention brève » des consommations à risque en médecine de ville promue par le ministère depuis 2001. Sous un angle purement de santé publique, il convient de placer la population générale au cœur de la politique sanitaire relative à l'alcool, et ce conformément aux recommandations internationales. La littérature scientifique internationale indépendante, notamment l'analyse comparative des stratégies de lutte contre le risque alcool établie à la demande de la Commission européenne en juin 2006 par MM. Anderson et Baumberg, montre en effet que la réduction de la consommation globale d'alcool est le seul moyen de répondre avec efficacité aux enjeux de santé publique posés par la consommation d'alcool. Ce rapport confirme que, pour ce faire, les mesures les plus efficaces sont notamment celles qui réduisent l'accessibilité à l'alcool et qui impulsent une politique tarifaire et de taxation forte. Dans ce cadre, le plan santé jeunes prévoit de simplifier et de rendre plus protectrice la législation sur la vente d'alcool aux mineurs, après concertation par la mission interministérielle de

lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) des acteurs et des ministères concernés. De telles orientations rejoignent d'ailleurs les recommandations issues des jurys citoyens des états généraux de l'alcool (EGA), organisés dans toutes les régions de France à l'automne 2006 et qui constituent une base pour la refonte de la politique de santé sur la thématique alcool.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5293

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5787

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3509